

EN BREF

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique est une autorité administrative indépendante qui a pour mission de promouvoir l'exemplarité et la transparence de la vie publique. Elle a été créée en 2013 et a débuté son activité en 2014. Elle contrôle notamment les déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts des 10 000 plus hauts responsables publics

QUI SOMMES-NOUS ?



UN COLLÈGE INDÉPENDANT

Un collège de 9 membres nommés pour 6 ans (ni révocables ni renouvelables) qui ne peuvent recevoir d'instructions de la part d'aucune autorité, déclarent leur patrimoine et sont soumis aux mêmes règles de prévention des conflits d'intérêts que les personnes qu'ils contrôlent



DES SERVICES DÉDIÉS

Une trentaine d'agents permanents et une vingtaine de rapporteurs issus des hautes juridictions françaises

QUE FAISONS-NOUS ?



CONTRÔLER LE PATRIMOINE

- Rechercher d'éventuelles omissions substantielles ou variation inexplicée du patrimoine
- Superviser la procédure de vérification fiscale des ministres afin de s'assurer qu'ils sont bien à jour du paiement de leurs impôts



PRÉVENIR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Détecter et mettre fin aux interférences entre mandats publics et intérêts privés
- Contrôler le passage vers le secteur privé des anciens ministres et élus locaux



CONSEILLER ET FORMER

- Apporter une expertise déontologique aux institutions et responsables publics
- Sensibiliser le public et former les professionnels aux problématiques éthiques

CONTACT :
Mél. : comm@hatvp.fr

HATVP 
HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

La Haute Autorité sur les réseaux sociaux
[@HATVP](https://twitter.com/HATVP)

HATVP

HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

TRANSPARENCE

VIE

PUBLICATION DES DÉCLARATIONS DE
PATRIMOINE DES PARLEMENTAIRES

PUBLIQUE

Juillet 2015

